

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 16 novembre 2007

CG 07/4^{ème}/VI-03

**FILIERE AERONAUTIQUE DE TARN-ET-GARONNE
LA PARTICIPATION AU POLE DE COMPETITIVITE
AEROSPACE VALLEE**

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et l'Agence de Développement Économique assurent, depuis plusieurs années, une mission d'animation et de mise en réseau des entreprises aéronautiques du Département.

Cette action volontariste, qui s'inscrit dans le cadre du plan ADER de l'Etat et de la Région, a permis de renforcer les partenariats existants à travers **la mise en place d'une cellule Aéronautique** entre l'Agence de Développement Économique du Tarn-et-Garonne, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie .

Cette cellule a pour objectif de **coordonner** les actions et les projets des entreprises aéronautiques du Département, afin de mieux les soutenir au sein du **pôle « Aerospace Vallée »**. Par ailleurs, elle nous permet de relayer localement les informations de ce pôle de compétitivité.

Je vous rappelle que la filière départementale représente 34 entreprises et 2 000 emplois, parmi lesquels on dénombre environ 600 ingénieurs et techniciens spécialisés en aéronautique. Son chiffre d'affaires annuel global est de l'ordre de 300 M €.

Depuis 2005, le Tarn-et-Garonne s'est fortement mobilisé, en organisant de nombreuses réunions sur les thématiques du composite, de la réorganisation d'Airbus (POWER 8) ou encore de la parité euro/dollar, et soutient des projets de développement comme Hélimaintenance par exemple.

Lors de la 2^{ème} Décision Modificative de 2005, nous avons choisi d'adhérer à l'association Aérospace Vallée en tant que membre fondateur. Cette participation nous a permis de renforcer la dynamique et la légitimité du secteur aéronautique Tarn-et-Garonnais.

Aujourd'hui, il nous est demandé de valider notre participation à travers la signature d'une convention spécifique annexée en Contrat de Projets État-Région 2007-2013. Cette convention détermine les modalités d'interventions financières des collectivités locales sur l'ensemble des projets aéronautiques.

En Tarn-et-Garonne, le seul projet concerné est **Hélimaintenance** pour lequel le financement est prévu sur la période 2010-2013.

Je vous rappelle que la mise en oeuvre du projet structurant Hélimaintenance, labellisé par le pôle le 27 juin 2006, donne naissance à un consortium industriel (doté d'un capital d'un million d'euro) et regroupant 12 PME départementales : IXAIRCO.

A terme, Hélimaintenance doit aboutir à implanter, sur l'aérodrome de Montauban, un complexe intégré de maintenance des hélicoptères. Ce projet très structurant permettra de mieux organiser et de diversifier les activités du tissu industriel local.

A ce jour, le projet Hélimaintenance comporte 3 volets :

- au niveau **industriel**, le consortium Ixairco doit s'installer prochainement dans des bâtiments définitifs à construire sur le site de l'aérodrome de Montauban ;
- en ce qui concerne la **Recherche et Développement**, les industriels et les centres de recherche envisagent la création d'un centre d'observation qui permettrait de centraliser les incidents survenus sur les hélicoptères. Ce centre serait l'occasion de doter le Département d'un observatoire de gestion des obsolescences. Ce projet sera présenté dans le cadre d'un prochain comité de l'Etat (au titre du Fonds Unique Interministériel) ;
- s'agissant de l'**accueil des nouvelles entreprises**, la Mairie de Montauban, propriétaire de l'aérodrome, a prévu d'engager une étude d'aménagement du site afin de renforcer la sécurité aérienne et de disposer de capacités d'accueil supplémentaires.

Je vous rappelle que nous avons créé le 11 décembre 2006, avec l'ensemble des partenaires de ce projet, une association de préfiguration nommée « Hélimaintenance » dont le rôle est de coordonner ces 3 volets et de faire avancer au mieux ce projet.

Il apparaît que cette association, présidée par Monsieur Philippe THENAISIE, souhaite **davantage structurer son activité** en embauchant du personnel (1 à 2 personnes maximum).

Le budget nécessaire à cette association est en cours de finalisation. Nous aurons à nous prononcer sur cette demande lors du Budget Primitif 2008.

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'application relative à la mise en oeuvre de l'article 1.1 du projet 1 : « *soutien de la compétitivité économique régionale - pôle de compétitivité Aérospace Vallée* » et valide dans ce cadre la participation financière du Conseil Général de Tarn-et-Garonne au projet aéronautique retenu pour notre département ;
- Prend acte de la demande formulée à cet effet par l'association Hélimaintenance de la convention d'application – B : projets à programmer après instruction et expertise sur la période 2010-2013 : Hélimaintenance).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,